

ÉCRIVAIN et ÉCRIVAINE/ ILLUSTRATEUR et ILLUSTRATRICE JEUNESSE EN RÉSIDENCE À L'ÉCOLE

Présentation du programme

2020-2021

**Conseil des arts de Montréal
Une école montréalaise pour tous
Communication-Jeunesse**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM), par l'intermédiaire de son programme de résidences, s'associe à *Une école montréalaise pour tous*, programme du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et à Communication-Jeunesse pour offrir trois résidences d'une durée de trois mois chacune (12 semaines) à un écrivain, une écrivaine, une illustratrice ou un illustrateur jeunesse dans une école primaire desservie par le programme *Une école montréalaise pour tous*, et ce, à compter de l'hiver 2021.

1- OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

La résidence jeunesse à l'école est une résidence de création qui s'accompagne d'un projet de médiation culturelle.

Grâce à la rémunération offerte et au contact de son lectorat, cette résidence a pour objectifs de ;

1- Permettre à une créatrice ou un créateur jeunesse, qui a publié au moins un (1) livre en littérature jeunesse, de poursuivre le développement d'un projet de création personnel.

2- Réaliser un projet de médiation culturelle qui soutiendra ce travail de création en prenant appui sur la rencontre avec les jeunes

3- Familiariser le personnel enseignant et les élèves avec le processus de création littéraire.

4- Permettre à un créateur ou une créatrice jeunesse d'entrer en contact avec son lectorat.

2- DESCRIPTION DE LA RÉSIDENCE

La résidence s'étale sur trois (3) mois, soit de février 2021 à avril 2021. Le créateur ou la créatrice qui occupera cette résidence se rend disponible pour dix (10) heures par semaine : cinq (5) doivent être effectuées en médiation auprès des élèves et cinq (5) sont réputées consacrées au projet de création personnel.

Il est à noter que les écoles participantes de cette édition ont été déterminées par les intervenants d'*Une École montréalaise pour tous* à partir des critères suivants :

- l'intérêt et la motivation à accueillir un créateur ou une créatrice en résidence
- le cycle scolaire ciblé
- le nombre de classes participantes
- l'adhésion de la direction pour des rencontres de planification

Les résidences 2020-2021 se dérouleront à :

École Harfang-des-Neiges (Pavillon Pierre-Lauzon) (CSSMB)
4 groupes de 1^{er} cycle [dont 1 classe d'adaptation] ; 9 semaines

École Gilles-Vigneault (CSSDM)
4 groupes de 1^{er} cycle [dont 1 classe d'accueil] ; 9 semaines

École Sainte-Marguerite-Bourgeoys (CSSPI)
3 groupes de 2^e cycle ; 12 semaines

Les créatrices et créateurs jeunesse professionnels intéressés doit soumettre un projet de médiation culturelle à réaliser à l'une des trois écoles. C'est en fonction du lien entre le travail de création et le projet de médiation, ainsi que sur la qualité du projet de médiation proposé que les créatrices ou les créateurs seront choisis.

3- AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

La subvention offerte au créateur ou à la créatrice sera de 10 000 \$; 5 000 \$ venant du Conseil des arts de Montréal (par l'intermédiaire de son programme de résidences) et 5 000 \$ venant du MÉES.

4- CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tout créateur, toute créatrice qui veut soumettre sa candidature à une des résidences doit répondre aux exigences suivantes :

- être un écrivain, une écrivaine ou une illustratrice, un illustrateur professionnel, soit avoir publié au moins un livre en littérature jeunesse chez des éditeurs reconnus et agréés;
- résider sur l'Île de Montréal;
- ne pas avoir obtenu de résidences scolaires de ce programme au cours des trois (3) années précédentes.

Les écrivains, écrivaines, illustrateurs et illustratrices qui seraient à l'emploi du Centre de services scolaire de Montréal, Pointe-de-l'Île, Marguerite-Bourgeoys, du Conseil des arts de Montréal ou de Communication-Jeunesse ne peuvent soumettre un dossier.

5- ÉVALUATION DES DEMANDES

Le Conseil des arts de Montréal en concertation avec le MÉES, Communication-Jeunesse et chacune des écoles participantes procédera à une évaluation des demandes soumises selon les principaux critères d'évaluation suivants :

- les publications antérieures;
- la qualité du projet de médiation culturelle présenté, son déroulement, ses objectifs, et ses liens avec le travail de création personnel de l'écrivain ou de l'illustrateur ;
- l'apport à l'école et aux élèves;
- la capacité du créateur, de la créatrice de mener à terme son projet.

6- MARCHE À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

La créatrice ou le créateur qui désire soumettre sa candidature doit faire parvenir :

- un curriculum vitae (incluant une courte biographie) ;
- **deux scénarios** présentant son projet de médiation culturelle, soit un réalisable en **présentiel** et un réalisable en **virtuel*** ;
- le nom de l'école ciblée par le projet de médiation (possibilité de cibler plus d'une école) ;
- une courte présentation de son projet créatif personnel en expliquant de quelle manière ce dernier sera nourri par l'expérience de médiation avec les élèves.

Au moment de publier cet appel de candidatures, les conditions de présence en classe ne sont pas précisées pour l'hiver 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Nous demandons aux créatrices et créateurs de présenter **deux scénarios pour leur projet de médiation culturelle : un scénario selon lequel le projet se vit en présentiel, en classe; un scénario selon lequel le projet se déroule de manière virtuelle.*

7- DATE D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription à la résidence jeunesse à l'école est le **6 novembre 2020**.

8- OBLIGATION DU CRÉATEUR, DE LA CRÉATRICE

Le créateur ou la créatrice jeunesse qui aura occupé la résidence devra rédiger un rapport, type bilan, de son expérience. Le rapport doit rendre compte du projet de médiation à l'école (démarche et résultats), de la participation des membres du personnel scolaire ainsi que de l'apport de la résidence dans la démarche personnelle du créateur ou de la créatrice. Le dépôt du bilan est prévu pour la deuxième semaine de mai 2021.

9- RENSEIGNEMENTS

Pour déposer un dossier de candidature ou pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec :

Isabelle Chartrand-Delorme

Chargée de projet — Communication-Jeunesse

Courriel : i.chartrand-delorme@communication-jeunesse.gc.ca